Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_18-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 10 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 10 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025	***Le 16 décembre 2025*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *E. CARRERE, pvr à E. RINNERT, Ch. VAN KESTEREN, pvr à F. BIZIEN, N. BRENGARTH TOUSCH, pvr à F. BIDAN, Ph. HAMON (arrive à 20h15).* *P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absente et non représentée.* *T. STIENNE et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20251216.18 – Approbation de la Convention territoriale Globale avec la CAF et la CCPI, approbation de la convention de mutualisation liée et désignation des délégués de la commune.

Elu rapporteur : le Maire et Emmanuel RINNERT, adjoint à l'enfance et à la jeunesse.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 9 décembre 2025.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un partenariat signé entre la CAF du Finistère, Pays d'Iroise Communauté, les 19 communes et le Département.

Elle vise, sans transfert de compétence, à coordonner et renforcer les politiques publiques en direction des habitants : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, logement, inclusion, handicap, accès aux droits, vie sociale.
Elle repose sur un diagnostic partagé (2021-2023) et se traduit par un plan d'actions commun pour 2026-2030.

La synthèse communale met en évidence plusieurs enjeux prioritaires pour LE CONQUET :
- Vieillissement marqué du territoire (45 % de 60 ans et +) ;
- Difficulté d'accueil des jeunes ménages (logement, services) ;
- Besoin de cohérence entre politiques enfance-jeunesse (ALSH, périscolaire, Oxy'Jeunes) ;
- Attentes pour un meilleur accompagnement des familles (accès aux droits, parentalité) ;
- Nécessité d'un appui technique pour monter des projets et mobiliser les financements CAF.

La CTG apporte à la commune :
- une ingénierie mutualisée,
- une meilleure visibilité sur les aides,
- un accès facilité aux bonus CAF (bonus territoire, bonus trajectoire),
- un cadre de coopération pour les actions intercommunales.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_18-DE

L'approbation de la CTG implique 3 décisions :

1. Approbation de la CTG 2026-2030
Il s'agit d'approuver le projet de convention, comme le feront toutes les communes. Cette validation est nécessaire pour être partie prenante du plan d'actions 2026-2030, bénéficier des financements CAF, participer à la gouvernance du dispositif.

2. Approbation de la convention de mutualisation du poste de chargée de coopération CTG.
Un poste mutualisé (0,5 ETP) est créé au niveau de la CCPI pour coordonner les actions CTG, soutenir les communes dans leurs projets, assurer le lien avec la CAF et les acteurs associatifs.
Financement :

Coût total du poste : 34 052,7 € / an
Financement CAF : 12 000 €
Reste à charge réparti entre les communes selon la population des moins de 20 ans.
Contribution annuelle du Conquet : 855,3 €.

3. Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au Comité de pilotage (COPIL) CTG.
Le COPIL est l'instance stratégique réunissant toutes les communes, la CCPI et la CAF. Il valide les orientations, suit l'avancement du plan d'actions, ajuste les priorités chaque année.
Il est demandé au conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant.
Elu titulaire proposé : E. Rinnert
Elue suppléante proposée : I. Bossard Le Calvez.

Par ces décisions et cette délibération, la commune :

- s'inscrit pleinement dans une démarche collective structurante pour les services aux familles ;
- bénéficie d'un accompagnement technique et financier renforcé ;
- participe au pilotage intercommunal des politiques petite enfance, jeunesse, parentalité, inclusion, logement ;
- mutualise un poste stratégique pour un coût très modéré (≈ 855 €/an) ;
- renforce sa capacité d'agir face aux enjeux locaux (vieillissement, accueil des jeunes ménages, besoins sociaux).

C'est une démarche sans transfert de compétence, qui permet à la commune d'être soutenue, mieux outillée et mieux financée, tout en gardant la maîtrise de ses politiques locales.

Le Conseil municipal,
Sur proposition du Maire,
Ouï son exposé et celui d'Emmanuel RINNERT, adjoint à l'enfance et à la jeunesse,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_18-DE

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;
Vu la délibération n° CC2025-05-29 du 21 mai 2025 de Pays d'Iroise Communauté, relative au déploiement du poste de chargé de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;
Vu la délibération n° CC2025-11-06 du 12 novembre 2025 de Pays d'Iroise Communauté, relative au renouvellement de Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF29, Pays d'Iroise Communauté, les communes et le Conseil départemental du Finistère, pour la période 2026-2030 ;
Vu le projet de Convention Territoriale Globale et le projet de convention de mutualisation jointes en annexe à la présente,
Vu l'avis de la commission finances et administration générale formulé comme suite à sa réunion du 9 décembre 2025, ouverte à l'ensemble des élus intéressés,
Vu la note de synthèse adressée à tous les élus le 10 décembre 2025,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention territoire globale pour la période 2026-2030 ;
- désigne au comité de pilotage de la CTG :
    - représentant titulaire : E. RINNERT
    - représentant suppléant : I. BOSSARD LE CALVEZ
- Approuve la convention de mutualisation de cet emploi ;
- dit que les crédits induits seront inscrits au budget de la commune.

Fait au Conquet le 16 décembre 2025
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

